



Légende

MESURES D'AMENAGEMENT RELATIVES AUX ZONES DESTINEES A L'URBANISATION

Zone d'habitat à caractère rural

- Aire d'habitat à caractère villageois de Soheit - Tinlot
- Aire d'habitat à caractère villageois
- Aire d'habitat à caractère résidentiel
- Aire d'habitat le long de la route du Condroz
- Aire d'habitat à caractère paysager
- Site sensible à l'urbanisation

Zone d'activité économique industrielle

- Aire d'activité économique industrielle

Zone d'activité économique mixte

- Aire d'activité économique mixte

Zone d'extraction

- Aire d'extraction à vocation naturelle

Zone de loisirs

- Aire de loisirs
- Aire de loisirs au sein de laquelle la fonction de camping n'est pas à encourager

Zone de services publics et d'équipements communautaires

- Aire de services publics et équipements communautaires

MESURES D'AMENAGEMENT RELATIVES AUX ZACC

- ZACC — ZACC proposée en aire agricole
- ZACC — ZACC en aire d'habitat à caractère villageois et aire de parc Priorité 2

MESURES RELATIVES A LA PRIORISATION DES RESERVES FONCIERES

Priorité 1 et *Priorité 2*

MESURES D'AMENAGEMENT RELATIVES AUX ZONES NON DESTINEES A L'URBANISATION

- Aire agricole
- Aire d'espaces verts
- P — Aire de parc
- Aire forestière

RESEAU

Route

- Route régionale
- Route de liaison en projet

Ligne HT

- Ligne HT existante
- Zone d'éloignement

PERIMETRE

- d'intérêt paysager
- de réservation
- d'intérêt culturel, historique ou esthétique
- Patrimonial
- Paysager caractéristique des chavées
- Paysager caractéristique des tiges

LIMITES ADMINISTRATIVES

G G G G Limite communale de Tinlot

Autre limite communale

FOND DE PLAN

Réseau hydrographique et plan d'eau

Fond de plan hors du périmètre d'étude

© Institut géographique national

MODALITÉS D'EXÉCUTION

k **Modification d'affectation souhaitée**

1 De la zone d'activité industrielle vers la zone d'activité économique mixte

2 De la zone d'activité industrielle vers la zone d'espaces verts

3 De la zone agricole vers la zone d'habitat à caractère rural et périmètre indicatif de la zone

4 De la zone d'extraction vers la zone d'espaces verts

5 Suppression du périmètre de réservation de la voirie

6 Site à réaménager

k **Équipements et services à la population**

1 Aménagement d'un espace public à l'église de Fraiture

2 Déplacement de la plaine de jeux à Ramelot pour la positionner à coté de la salle du village

3 Réaménagement de la rue du Centre

4 Aménagement de l'espace public à l'église de Scry

k **Habitat**

1 Mise en oeuvre coordonnée de l'habitat le long de la route du Condroz

k **Réseau écologique**

1 Nettoyer l'ancienne carrière de grès située au sud de Ramelot

SCHEMA DE STRUCTURE DE LA COMMUNE DE TINLOT

OPTIONS

Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du 23/04/2013

Par le Conseil communal :

Le Directeur général, Monsieur SARLET — Le Président, Madame LOUVIAUX-THOMAS

Le Collège communal certifie que le présent document a été soumis à enquête publique du 01/02/2013 au 31/05/2013.

Le Directeur général, Monsieur SARLET — Le Bourgmestre, Madame LOUVIAUX-THOMAS

Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du

Par le Conseil communal :

Le Directeur général, Monsieur SARLET — Le Président, Madame LOUVIAUX-THOMAS

EXPRESSION CARTOGRAPHIEE DES MESURES D'AMENAGEMENT

1

Première édition : **octobre 2011**
Deuxième édition : **avril 2013**
Troisième édition : **décembre 2013**

ECHELLE : 0 — 250 — 500 m

SOURCES :

- **DGO 1** : Bl. 05, Rue Van Opré - B-5100 Namur
- **DGO 2** : 8, Boulevard du Nord - B-5000 Namur
- **DGO 3** : 14, Chaussée de Louvain - B-5000 Namur et 15, avenue du Prince de Liège - B-5100 Namur
- **DGO 4** : 1, rue des Brigades d'Irlande - B-5100 Namur Mise à jour de la donnée PLI : Situation au 01/01/2006
- **SPGE** : 14-16, Avenue de Stassart - B-5000 Namur

Ces données n'ont pas valeur réglementaire et sont présentées pour information. Elles ne sont pas nécessairement complètes, exactes ou à jour. La commune de Villers-le-Bouillet, les bureaux d'études et la Région wallonne déclinent toute responsabilité quant à l'utilisation de ces données. L'utilisateur est invité à faire part au producteur de la donnée de toute erreur qu'il suspecte.

IGN : Cartographie de base
Copyright Institut Géographique National - Bruxelles
Copie et reproduction interdites

MAÎTRE D'OEUVRE :

COMMUNE DE TINLOT
71, Rue du Centre - 4557 SOHEIT - TINLOT
Tel : 085/83.09.11 - Fax : 085/83.09.29
Adresse internet : http://www.tinlot.be/
E-mail : admin@tinlot.be

AUTEUR DE PROJET :

ICEDD asbl
Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable
Cartographie et systèmes d'informations géographiques
(anciennes dénomination Institut wallon asbl)
Rue de Wallonie, 1 (Parc Initialis) - 5000 Namur.
Tel.: (81) 25 04 80, Fax : (81) 25 04 81
Email: icedd@icedd.be, Internet: www.icedd.be

Mandataire R. NAIKEN : _____